



CLUB: RALLY EVENT PARTNER asbl Ht 55

N° D'ENTREPRISE: 840-109-476

HISTORIC RALLY FESTIVAL Roger Sauvelon

Date : 7 – 8 mai 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :
Préau de l'ATHÉNÉE ROYAL Jean Rostand Avenue de Samart 2, 5600 Philippeville

Accès via Avenue de Saulieu n°21 5600 Philippeville

Latitude : 50° 11' 33 " Nord - Longitude : 4° 32' 31" Est

GESTION DE LA MANIFESTATION ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Directeur du meeting :	Pierre Marmignon	Lic. ASAF : Ht 346
- Directeurs adjoints :	Kevin Xaborov	Lic. ASAF : Ht 345
	Jean Pol Fabry	Lic. ASAF : Ht 337
- Directeur de la sécurité:	Franz Nys	Lic. ASAF : Ht 347
- Directeurs de la sécurité adjoints :	Michel xaborov	Lic. ASAF : Ht 343
- Secrétaire du meeting :	Marianne Delpero	Lic. ASAF : Ht
- trésorier :	Raymonde Desmet	Lic. ASAF : Ht
- Responsable du Parc des participants :	Francis Carpiaux	Lic. ASAF : Ht 344
- Médecins :	CRS asbl	
- Commissaires Sportifs ASAF	Président de collège : Roquet Michel	Lic. ASAF : Na 951
	Membres : Sevrin Lambert	Lic. ASAF : Lg 419
	Baeten Luc	Lic. ASAF : Na 860
- Commissaires Techniques ASAF	Président de collège : Deneufbourg P.	Lic. ASAF : HT 226
	Membre : Libois D.	Lic. ASAF : HT 330
- Inspecteur- Sécurité ASAF :	Sevrin Lambert	Lic ASAF : Lg 419
- Ambulances : Croix Rouge Belgique	Nombre 5	

POUR TOUTE INFORMATION :

Site web : www.rallyeventpartner.eu Mail: pierre.marmignon@skynet.be Tél: --32 (0)472 06 85 93

GENERALITES

- a) Dénomination : HISTORIC RALLY FESTIVAL - Roger SAUVELON Date : 7-8 mai 2016
b) Parc des participants et vérifications administratives :

Préau de l'ATHÉNÉE ROYAL Jean Rostand Avenue de Samart 2, 5600 Philippeville

Accès via Avenue de Saulieu n°21 5600 Philippeville

Latitude : 50° 11' 33 '' Nord - Longitude : 4° 32' 31'' Est

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier des / « Historic Rally Festival » y détaillé (**Art. 2.4. B**) et au présent règlement, auxquels les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 1 : Définition de la manifestation

Les épreuves du type « HISTORIC RALLY STAGE » et « HISTORIC RALLY FESTIVAL » ont pour but de créer une évocation d'une EC ou d'un rallye complet, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies, et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre des épreuves sportives et étant organisés comme tels, notamment sur le plan de la sécurité, **ni, l'Historic Rally Stage, ni l'Historic Rally Festival ne sont des compétitions.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

Un **Historic Rally Festival** doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours de haute mémoire et d'y évoluer, chacun à son rythme, dans les meilleures conditions de sécurité possibles, sur des routes fermées à la circulation publique.

Avertissement

Les manifestations de ce genre ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Article 2 : Parcours

Samedi 7 mai :

Parcours d'une première étape en **2** sections comprenant chacune **2 ES**, soit un total **4 ES**.

Un total de **90 km**, comprenant **32 Km d'ES** (routes fermées à la circulation publique)

Dimanche 8 mai :

La 2^e étape se compose de **3** boucles identiques, d'une longueur de **60 km**, comprenant chacune, **4 ES**, totalisant un kilométrage de **26 km** (routes fermées à la circulation publique).

Un total de **180 km**, comprenant **78 Km d'ES** (routes fermées à la circulation publique).

Total général du weekend : 270 km dont 110 km d'ES (16 ES au total)

Toutes les routes empruntées sont revêtues en DUR (pas de chemin de terre)

ES 1 : 7. Km, revêtue en dur

ES 2 : 9. Km, revêtue en dur

ES 3 : 5 Km, revêtue en dur

ES 4 : 5 Km, revêtue en dur

Le **premier départ** de la 1^{ère} ES, lors de la dernière boucle, ne peut se situer après **17h00**

Article 3 : Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru le ou les secteurs fermés à la circulation routière. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Si le HRF comporte une boucle à son départ ("Etape Show"), le nombre de tours de cette boucle, prévu par l'organisateur, ne peut être dépassé par les participants. Si c'est le cas, un drapeau rouge sera exhibé à l'adresse des contrevenants, lesquels ne pourront poursuivre leur route. A la seconde infraction de l'espèce, ils seront exclus du meeting.

Une amende automatique de **250 €** sera infligée, sur rapport des Commissaires Sportifs, aux organisateurs n'appliquant pas cette disposition.

Article 4 : Véhicules admis

4.1. Généralités

Le nombre de véhicules admis à participer est fixé à 150.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture **sans avoir à se justifier**, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité et/ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

- **Seul**, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1990 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même « body » et même motorisation**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1990 à minuit.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

En dérogation, des véhicules de même « Body » mais équipés de culasse et/ou moteur de substitution pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ainsi créé ait existé tel quel ou ait fait l'objet d'une homologation par la FIA endéans la période de référence ;

- que l'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

De plus, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

En outre, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de 250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8e tiret du RSG).

Cette amende pourra être appliquée, même, a posteriori.

- Aucun passeport technique ou fiche d'identité ne devra être produite.

- Le véhicule doit être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit.

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger doivent être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement et être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

- Les participants attesteront par écrit, sur leur bulletin d'engagement, que le véhicule engagé est conforme à la législation en matière de circulation routière, les organisateurs, les CSAP et l'ASAF déclinant toute responsabilité en ce domaine.

4.2. Contrôle de conformité (Voir Art. 27.5.2, du RPR)

En même temps que leur bulletin d'engagement, les participants renverront à l'organisateur, la "Feuille des Vérifications" qui leur aura été préalablement transmise. Ils y auront indiqué, outre leur identité, les renseignements utiles à l'identification précise de leur voiture. Ce document sera transmis, par l'organisateur, au responsable de la Commission Technique de l'ASAF qui sera chargé de l'analyser et de déterminer si le véhicule répond aux conditions requises pour participer. Ce document servira également au préposé du CH départ pour discerner si la voiture qui lui est présentée est bien celle qui a été inscrite à l'épreuve.

4.3. Normes techniques (Voir Art. 27.6, du RPR)

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les harnais ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle date de péremption dépassée.

Article 5 : Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son coéquipier (ou l'éventuel passager, en **HRS**), est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Article 6 : Engagement

6.1. Le bulletin d'engagement et la "Feuille des Vérifications, lisiblement et dûment complété, devra être envoyé : - par courriel à : pierre.marmignon@skynet.be

Ou - par voie postale à : Rally Event Partner ASBL rue Toffette 29 à B5650 Walcourt Belgique

Avant le 20 avril 2016

6.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **305. €**, assurances comprises.

Un acompte de **100,-€** à verser lors de demande d'inscription (voir : www.rallyeventpartner.eu)

à verser sur le compte Bancaire **BE51 0689 0336 4562** (BIC GKCCBEBB) de Rally Event Partner asbl avec la communication suivante: Festival préinscription + nom du pilote

Les N° de départ sont attribués en fonction des dates de paiements de l'acompte. De plus cet acompte garanti d'être repris sur la liste des "prioritaires" si le nombre maximum de 150 d'inscrits est atteint.

Le solde de **205,- €**, est à verser: sur le compte bancaire suivant : **BE51 0689 0336 4562** (BIC GKCCBEBB) de Rally Event Partner asbl avec la communication suivante: Festival + nom du pilote,

avant le 20 avril 2016.

Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 50,- € (non cumulables avec la majoration de 50 € pour engagement tardif).

Si le nombre de participants n'est pas atteint les inscriptions seront toujours acceptées après cette date mais : - les frais d'inscription seront majorés de 50,- € ; -les noms de l'équipage et la photo du véhicule ne seront pas repris dans le « programme ».

6.3 Remboursement :

Désistement du participant Le participant DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (e-mail, autorisés). À cette seule condition

Jusqu'au 23/04/2016 : l'intégralité des sommes versées

Du 24/04/2016 au 09/05/2016 : l'intégralité des sommes versées minorées de 50,- €

Si ce désistement intervient **après** l'officialisation de la liste des qualifiés le 07/05/2016 (même sans que le concurrent n'ait pris le départ), les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

Article 7 : Passagers

Le coéquipier, inscrit réglementairement et repris sur la liste officielle des engagés, sera identique, tout au long de la manifestation.

Article 8 : Vérifications administratives

8.1. Les Vérifications Administratives des participants et le Contrôle des Licences, auront lieu le **07-05-2016 de 08h00 à 12h00**

Documents à présenter : Permis de conduire (obligatoire pour le conducteur) - Cartes d'identité – Documents du véhicule – Licences (**Toutes les licences annuelles ASAF ou VAS prises via un club, sont acceptables**).

8.2. Des **licences d'un jour**, de type «1J-L » (**10 €**) seront délivrées sur place, jusqu'à **11h30**.

Les détenteurs de licence du RACB pourront participer sous le couvert de leur licence s'ils acquièrent un titre de participation journalier, sur place (**TP à 40 €**)

Conducteur	1J-L	1J-B	L/R	C	B	A4	A3	A2	A1
Coéquipier et passagers									

8.3. Licences (Voir RSG - Art 2) – Age minimum

Le passager/coéquipier des voitures inscrites en Historic Rally Festival **devra être majeur**.

Article 9 : Liste des participants (Voir RSG – Art. 3.6.3)

Une liste reprenant l'ensemble des participants (noms, prénoms, n° des licences) et les caractéristiques de leurs voitures (marques, modèles, cylindrées et années) devra être établie à l'initiative de l'organisateur. Elle sera éditée et signée par lui et contresignée pour officialisation par le commissaire sportif présent, et ce, à l'heure indiquée dans le timing repris à l'Art. 12 du présent règlement particulier.

Article 10 : Reconnaissances (en HRF) ***

Toute reconnaissance » est interdite.

En cas d'infraction aux règles des "Reconnaissances" (Voir CH. VII, E-RPR, Art. 2.5.5.1.), les pénalités en temps, inadéquates dans le contexte des épreuves de ce genre, seront remplacées par un "Avertissement" (carton jaune). Au deuxième "Avertissement", (carton rouge), le participant se verra refuser le départ de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

Article 11 : Pénalités

Ne pouvant pas pénaliser en minutes un participant qui aurait manifestement un comportement antisportif, un système de **carton jaune et carton rouge** est instauré par l'organisateur.

S'il devait être appliqué à un pilote, il lui serait signifié, au plus tard, lors de son retour au parc d'assistance.

Le **carton jaune** s'appliquera à toute action jugée antisportive par des Juges de Faits (présents sur toutes les ES) ou des Officiels qui pourraient être témoins des faits. Toute infraction au code de la route qui serait constatée par les forces de l'ordre lors des étapes de liaisons seront sanctionnées pareillement (**sauf le dépassement de plus de 10 km/h de la vitesse autorisée, constaté par les forces de l'ordre et qui verra le participant immédiatement exclu de la manifestation**).

Le **carton rouge** sera signifié à tout participant qui commettra une deuxième infraction, quelle qu'elle soit. La réception de ce **carton rouge** signifiera que l'équipage incriminé sera immédiatement exclu de l'événement sans possibilité d'obtenir un quelconque remboursement des droits d'engagement.

A la réception de son deuxième "Avertissement" (carton rouge), le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

Article 12 : Comportement responsable des participants

Rappel de l'Art. 3 du Ch. III :

Durant le déroulement d'un parcours sur route fermée (qu'il s'agisse d'une épreuve de vitesse, de régularité ou de démonstration à allure libre), **les vitres seront fermées, au minimum, aux ¾ (trois quarts)**.

Il sera **STRICTEMENT INTERDIT** pour les occupants de la voiture, **de sortir le bras ou la main** en dehors de celle-ci, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion automatique du meeting, à la seconde infraction, pour conduite dangereuse.

Article 13 : Timing général

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| - | -----2016 | Publication du Règlement Particulier |
| - | 20 avril 2016 | 18h00 Clôture des inscriptions à droits simples |
| - | 25 avril 2016 | 20h00 Publication des N° attribués. |
| | <u>Samedi 7 mai 2016</u> | |
| | 08h00 | Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences |
| | 08h00 à 11h30 | Vente licence 1J-L par commissaire sportif ASAF |
| | 12h00 | Fermeture des Vérifications Administratives |
| | 12h45 | Affichage de la liste des équipages qualifiés |
| | 13h30 | Fin mise en Parc de départ |
| | 14h00 | Départ première voiture pour la 1 ^{re} étape Section 1 |
| | 15h00 | Arrivée première voiture « regroup » Walcourt |
| | 16h00 | Départ première voiture pour la 1 ^{re} étape Section 2 |
| | 17h30 | Arrivée de la première voiture à Philippeville. |
| | 19h30 | Arrivée de la dernière voiture à Philippeville - Fin de la 1 ^{ère} étape |
| | 20h00 | Présentation des participants et Remise des trophées et souvenirs |
| - | <u>Dimanche 8 mai 2016</u> | |
| | 07h00 | Ouverture « Parc participants » |
| | 09h00 | Départ première voiture pour la « 1 ^{re} boucle » |
| | 11h30 | Départ première voiture pour la « 2 ^e boucle » |
| | 14h00 | Départ première voiture pour la « 3 ^e boucle » |
| | 15h30 | Rentrée de la première voiture. |
| | 17h30 | Rentée prévue de la dernière voiture - Fin de la 2 ^{ème} étape |

Règlement approuvé pour la commission "Rallyes"

de la CSAP Hainaut, en date du 15 février 2016, par : Smoos Cédric, Lic. N° 255

de l'ASAF, en date du **22 février 2016**, par : **Puissant Jean-Claude**, Lic. N° 957.

Ce règlement est approuvé moyennant la réception, dans les délais prescrits par les prescriptions sportives de l'ASAF, de la licence d'homologation établie par l'Inspecteur-Sécurité désigné par la Fédération.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

....., Lic. N°, en date du

Club organisateur : RALLY EVENT PARTNER asbl
HRF ROGER SAUVELON HISTORIC RALLY FESTIVAL
7-8 MAI 2016

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer pour, au plus tard, le **20 avril 2016**, par voie postale : *Pierre Marmignon*
 (Secrétariat Rally Event Partner) rue Toffette 29 à 5650 Walcourt ou par e-Mail à pierre.marmignon@skynet.be

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu *

Paielement reçu *

le / /

le / /

*

Conducteur (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

*ASAF / VAS, type et n° de licence annuelle :

*Je contracterai une licence 1J-L le jour même

⋮ **rayez la mention inutile*

Club :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Coéquipier (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

*ASAF / VAS, type et n° de licence annuelle :

*Je contracterai une licence 1J-L le jour même

⋮ **rayez la mention inutile*

Club :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le coéquipier et le conducteur

VEHICULE :

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Si le coéquipier ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Je, soussigné, conducteur du véhicule dont les caractéristiques sont reprises ci-dessus, certifie qu'il est parfaitement en règle vis-à-vis des Lois et Règlements régissant la circulation sur la voie publique et décharge l'organisateur, les CSAP, l'ASAF et leurs préposés, des conséquences de tout manquement.

Fait à Le / / ... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du conducteur

Signature du coéquipier

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
ASAF						VAS					N° Licence	Type
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
.		

· Je contracterai une licence 1J-L le jour même

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
ASAF						VAS					N° Licence	Type
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
.		

· Je contracterai une licence 1J-L le jour même

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication	
.....	

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		
		Divers :
		EN ORDRE
		NON CONFORME
		Commissaire Technique
		Licence N° :
		Nom/Cachet :
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :